



Les conditions d'inscription individuelle au congrès 2024 de l'Anacej

- Toute inscription sera définitive dès réception d'un bon de commande au plus tard le 9 septembre 2024. Aucune annulation ne sera acceptée après le 9 septembre 2024.
- Le montant total de l'inscription sera dû après la date du 9 septembre 2024 :
 - Pour les collectivités : dès la réception d'un bon de commande administratif au plus tard le 9 septembre 2024.
 - Pour les autres organismes : dès le règlement des frais d'inscription au plus tard le 9 septembre 2024.
- Date d'arrivée à Saint-Brieuc : le 28 octobre avant la plénière d'ouverture
- Date de départ de Saint-Brieuc : le 31 octobre au matin
- L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle avec une extension dans le cadre de l'organisation du congrès. Il est cependant demandé à chaque participant de souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle.
- La participation au congrès 2024 de l'Anacej implique l'accord de chacun des participants à être photographié ou filmé lors des différents temps du congrès et l'autorisation de diffusion des images dans le cadre des activités de l'Anacej, de la Région Bretagne et de ses partenaires. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur les images, merci de nous envoyer votre prénom + nom + une photo de vous en amont du congrès à anacej@anacej.asso.fr
- Repas collectif : Pas de menus spécifiques ou régime alimentaire personnel. En revanche, l'organisateur veillera à la variété des plats proposés.
- **L'hébergement est à la charge du congressiste.** Nous vous invitons à vous rendre sur le site de l'Office du tourisme : <https://www.baiedesaintbrieuc.com/hebergements/>

Les tarifs d'inscription individuelle au congrès 2024 :

Les tarifs comprennent les déjeuners et dîners du lundi soir au mercredi soir, pass-transport 4 jours, frais pédagogiques

Adhérent : **240 €**

Non adhérent : **360 €**